

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

26 AOÛT 2003

**"CAFE BAR RESTAURANT
A LA LEGION D'HONNEUR"**

Société Anonyme au capital de 40.000 €

Siège social : 262 Boulevard Saint Germain
75007 PARISR.C.S. PARIS B 562 071 134
(56 B 7113)

S I R E T : 562 071 134 00018

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2003**

L'AN DEUX MIL TROIS

Le Trente Juin à Neuf heures.

Les actionnaires de la Société Anonyme **"CAFE BAR RESTAURANT A LA LEGION D'HONNEUR"** au capital de 40.000 €, divisé en 2.000 actions de 20 € chacune, se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré dans le Journal d'Annonces Légales "LES PETITES AFFICHES" n° 110 du 3 Juin 2003

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

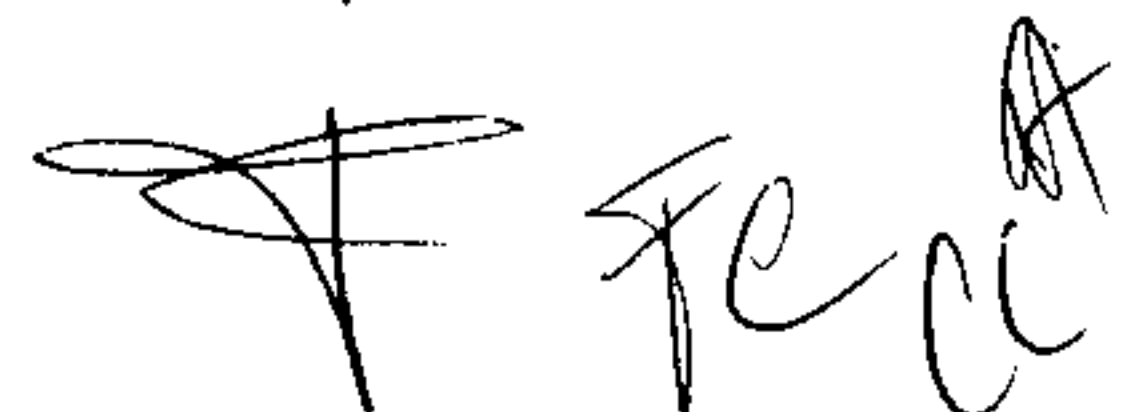
Monsieur André CABROLIER préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général

Madame Florence HACQUARD, épouse CABROLIER et Mademoiselle Céline CABROLIER, les deux actionnaires présents et disposant du plus grand nombre de voix, acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame Patricia DEON est désignée comme Secrétaire de l'assemblée.

Le Bureau ainsi composé, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau, que les Actionnaires présents possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2002 et rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de Cet exercice, ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225 – 38 à L. 225 – 43 et les articles D 91 à D 92 du Code de Commerce;
- Approbation s'il y a lieu desdits comptes, bilan et conventions;
- Quitus aux administrateurs;
- Affectation des résultats;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs;
- Renouvellement, démission et/ou nomination d'administrateurs
- Renouvellement ou démission du Commissaire aux Comptes Titulaire – Remplacement du Commissaire aux Comptes Suppléant décédé
- Questions diverses.

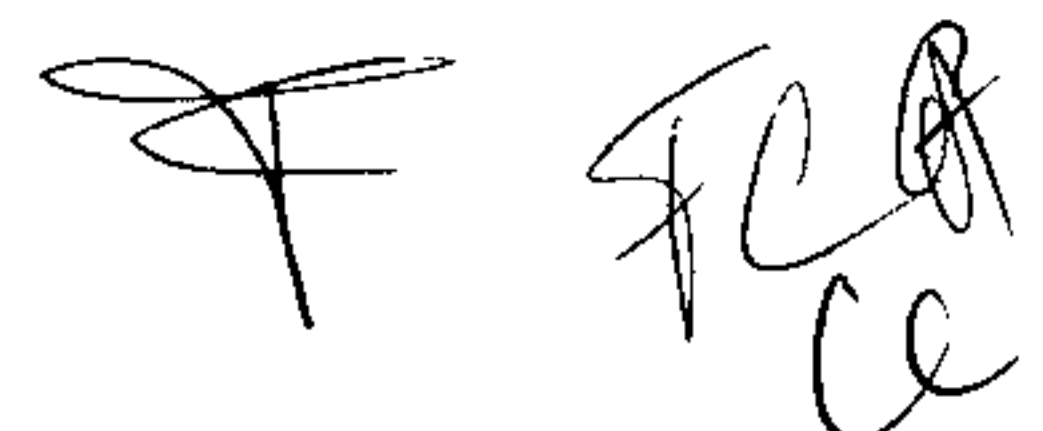
Puis Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- un exemplaire du Journal d'Annonces Légales contenant l'avis de convocation
- le double de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Commissaire aux Comptes de la société et le convoquant à la présente Assemblée, auquel est annexé l'accusé de réception
- la feuille de présence à l'Assemblée et la liste des actionnaires
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 2002 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat et l'annexe
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- les rapports du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- les statuts de la société.

Monsieur le Président indique que la Société "B.H. CONSEILS" représentée Monsieur Jacques HABANSKI, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée, empêchée, a pris les actionnaires de bien vouloir excuser son absence et demandé au Président de lire ses rapports.

Il déclare ensuite

- Que l'inventaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et l'annexe), le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices sociaux, un document certifié mentionnant les rémunérations versées aux cinq personnes



les mieux rétribuées de la société, un document mentionnant l'état civil des Administrateurs avec l'indication, le cas échéant, des autres sociétés dans lesquelles ces personnes peuvent exercer des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous autres documents et renseignements prévus en vertu des articles L. 242 – 13 et D. 133 et D. 135, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

- Que les documents mentionnant l'état civil, les références et les emplois ou fonctions que les candidats au Conseil d'Administration exercent ou ont exercées au cours des cinq dernières années (article D 135 – 1°), et généralement tous les documents prévus par la loi ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

- Qu'aucun actionnaire n'a envoyé de projet de résolution ni réclamé l'envoi de formules de procuration ou de formulaires nécessaires au vote par correspondance, ni n'a demandé l'envoi de documents et renseignements visés à l'article D. 128 – alinéa 1 et suivants, ni la participation par visioconférence aux assemblées, ni le recours au vote à distance sous certaines conditions de convocation ou d'information des actionnaires au moyen des nouvelles technologies

Les Membres de l'Assemblée déclarent lui donner acte de ces déclarations et reconnaissent, en tant que de besoin, avoir usé à leur satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et règlements en vigueur.

Enfin, il présente aux actionnaires le rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant l'activité de la société pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés éventuellement rencontrées, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture aux actionnaires des rapports spécial et général sur les comptes dudit exercice établis par le Commissaire aux Comptes de la société.

Enfin Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

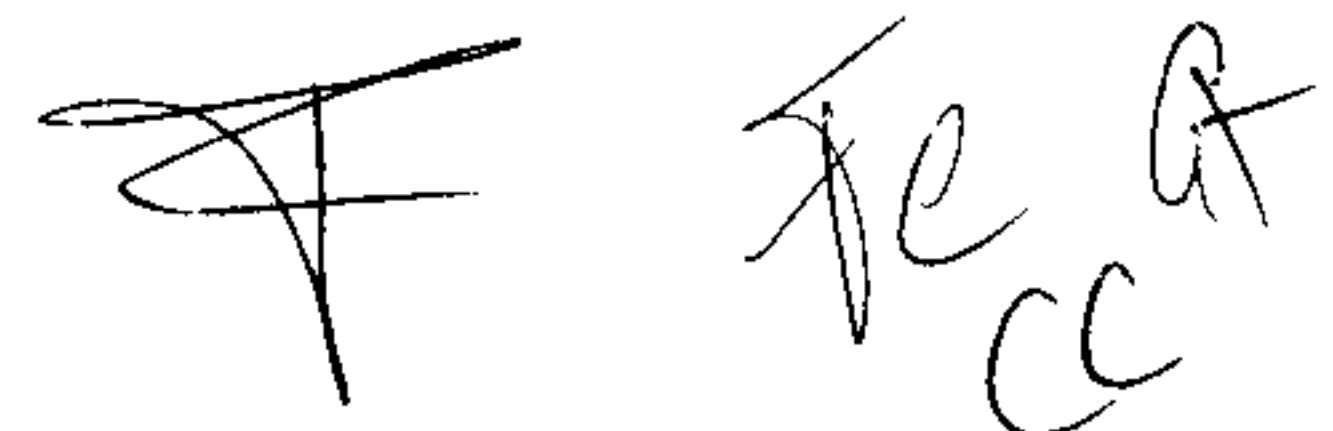
Diverses observations et explications sont échangées et après un débat entre les membres de l'assemblée sur la gestion de la société et les difficultés particulières rencontrées, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2002, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un **bénéfice net comptable de 13.249 € (TREIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF EUROS)**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225 – 38 à L 225 – 86 et les articles D 91 à D 92 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours dudit exercice et que celle déjà existante s'est poursuivie normalement,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs quant à l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice écoulé,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus obtenu purement et simplement au poste "REPORT A NOUVEAU"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide de distribuer des dividendes aux actionnaires pour une somme de 80.000 € (QUATRE VINGT MILLE EUROS)

Le dividende ressort donc à la somme de 40 € (QUARANTE EUROS) par action et donne droit à un avoir fiscal de 20 € (VINGT EUROS)

SIXIEME RESOLUTION

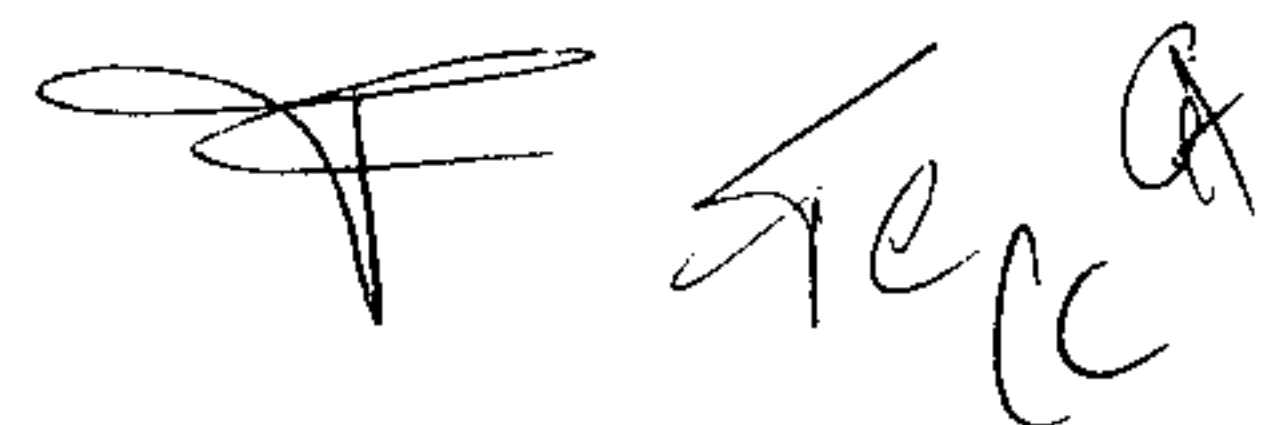
Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la société a procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux précédents, à savoir

	<u>dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>	<u>Revenu global</u>
- Exercice 31.12.1999	38,11 €	19,06 €	76.224,51 €
- Exercice 31.12.2000	38,11 €	19,06 €	76.224,51 €
- Exercice 31.12.2001	39,00 €	19,50 €	78.000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les membres du Conseil d'Administration demandent qu'il ne soit pas distribué de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 Décembre 2002.



Elle remercie le Conseil, et en conséquence, décide de ne pas distribuer de jetons de présence au titre dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur André CABROLIER vient à expiration ce jour, décide de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de SIX ANNEES devant prendre fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 inclus

L'intéressée présente déclare accepter le renouvellement de son mandat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, viennent à expiration ce jour, décide :

1°) de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire

- La Société "B.H. CONSEILS"
Dont le siège social est à PARIS 15^{ème}, 16 rue Félix Faure
Représentée par Monsieur Jacques HABANSKI
Immatriculée au R.C.S. PARIS sous le n° B 384 984 035

pour une durée de SIX EXERCICES devant prendre fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

Monsieur Jacques HABANSKI, ès-qualités, a accepté ce mandat

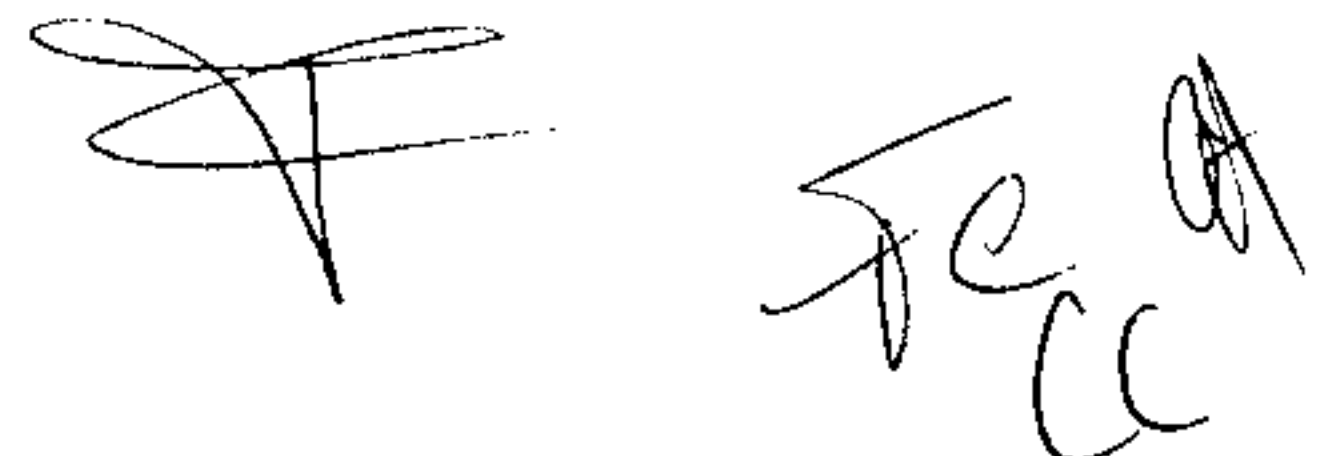
2°) de procéder au remplacement du Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Jacques BELAIS décédé et de nommer en ses lieu et place :

- Monsieur Philippe GUILLARD
Demeurant à PARIS 6^{ème}, 107 Boulevard Raspail
Né le 30 Janvier 1958 à SAINT LOUIS (SENEGAL)
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS

pour une durée de SIX EXERCICES devant prendre fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

Lequel a accepté ce mandat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized 'F' with a horizontal line. The second signature on the right is more complex, appearing to be 'J.C.' followed by a large 'A'.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités prévues par la Loi.

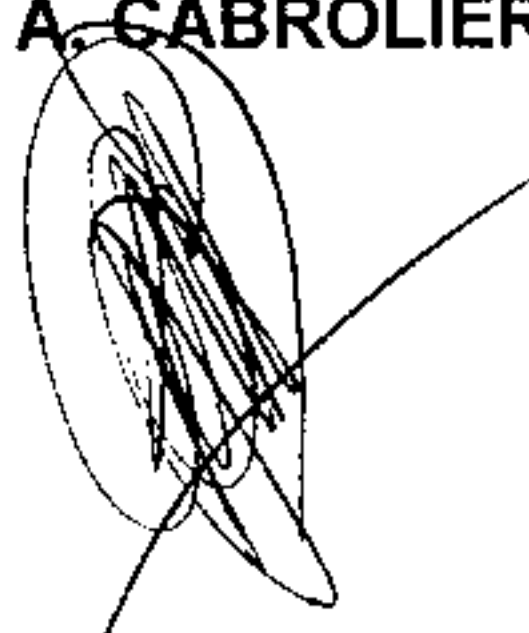
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Membres du Bureau.

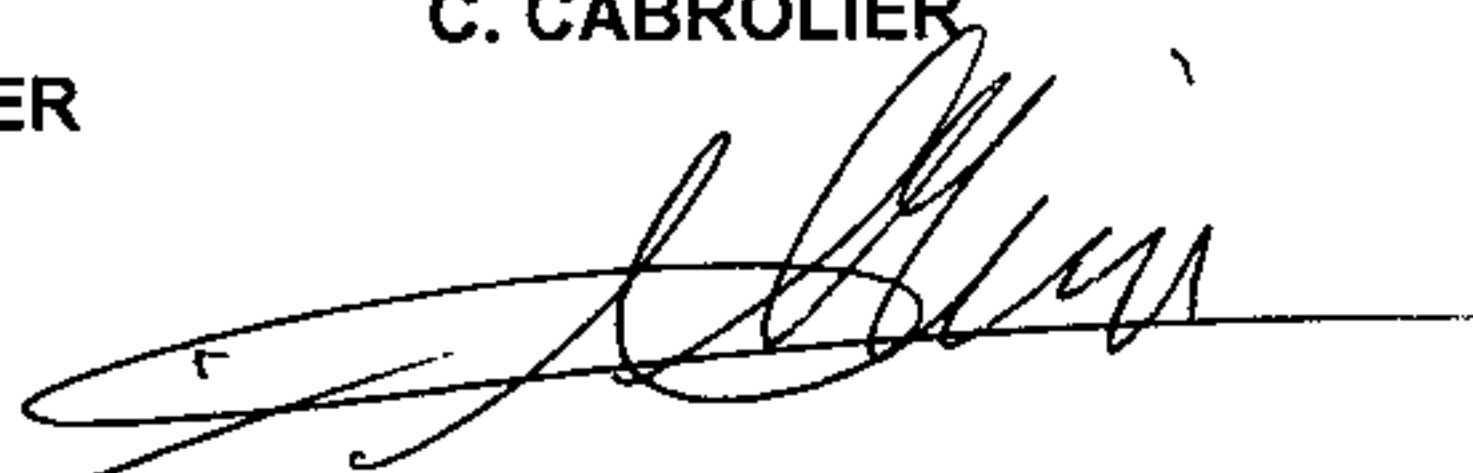
Bon pour RENOUEMENT DE FONCTION
D'ADMINISTRATEUR.

LE PRESIDENT
A. CABROLIER



LES SCRUTATEURS
F. HACQUARD
épouse CABROLIER

C. CABROLIER



LA SECRETAIRE
P. DEON

